

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Département du Calvados
Commune de Courtonne-la-Meurdrac**

**Arrêté donnant délégation de fonctions
à un conseiller municipal pour la célébration d'un mariage**

Le maire de Courtonne-la-Meurdrac,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et à des membres du conseil municipal ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Mme LECREUX Dorothée, conseillère municipale de manière exceptionnelle ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Madame LECREUX Dorothée, conseillère municipale, est déléguée pour remplir le 16 octobre 2021 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer le mariage de Madame VITEL Pierrette et de Monsieur FRERE Denis.

Article 2 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, affiché et copie en sera adressée à M. le sous-préfet (ou le préfet). En outre, une expédition en sera transmise au procureur de la République.

Fait à Courtonne-la-Meurdrac,
le 24 septembre 2021

Le Maire,
Eric Boisnard

